



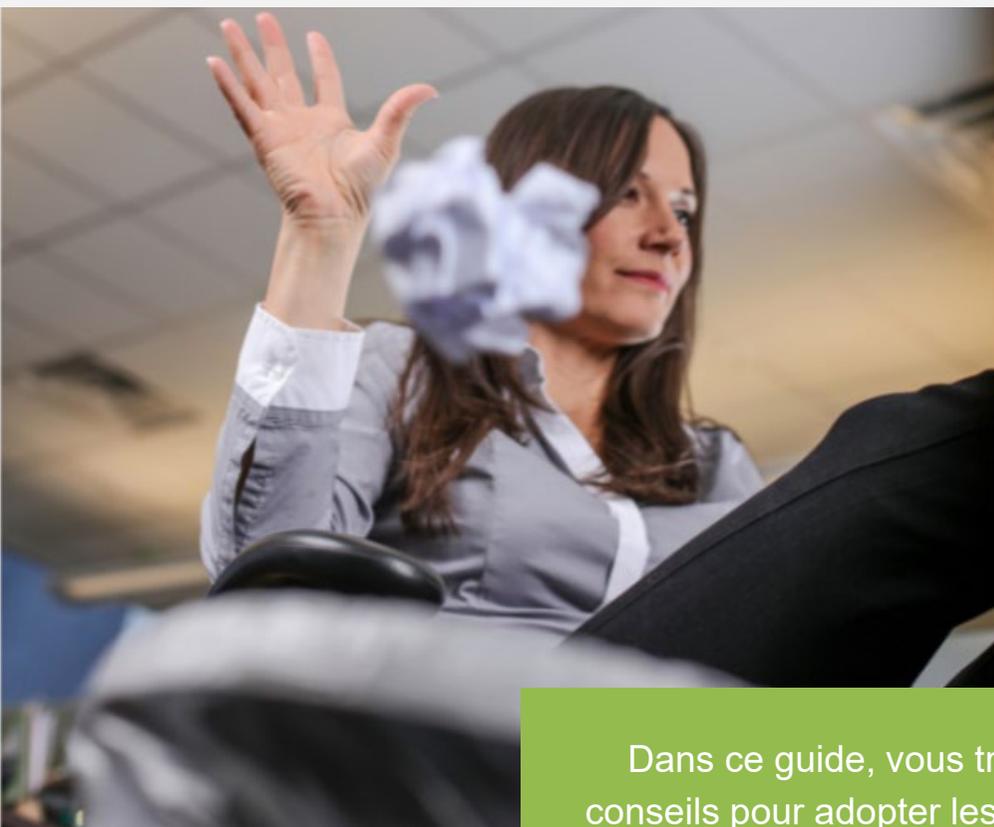
Réussir le tri sélectif dans son entreprise

Le guide pour adopter les bonnes pratiques,
informer, sensibiliser et fédérer ses salariés

SOMMAIRE

- p.3 **BON À SAVOIR** 
- p.4 **QUELQUES MOTS SUR LA RÉGLEMENTATION** 
- p.5 **LE TRI À LA SOURCE : QUE DES AVANTAGES !** 
- p.6 **INSTRUCTIONS DE TRI DES DÉCHETS** 
- p.7 **6 ÉTAPES POUR RÉUSSIR LA MISE EN PLACE DU TRI SÉLECTIF** 
- p.9 **4 ASTUCES POUR SENSIBILISER VOS ÉQUIPES** 
- p.12 **MEMO LES 7 ERREURS DE TRI À ÉVITER** 
- p.13 **CONTACT ET CONSEILS** 

- BON À SAVOIR -



Selon l'Ademe, **chaque salarié produit entre 120 et 140 kg de déchets par an sur son lieu de travail..** 70 à 85% de ces déchets sont constitués de papiers et de cartons dont une grande partie peut être collectée, puis recyclée.



Dans ce guide, vous trouverez toutes les informations et les conseils pour adopter les bonnes pratiques, informer, sensibiliser et fédérer vos équipes autour du tri sélectif.

QUELQUES MOTS SUR LA RÉGLEMENTATION

La première loi remonte en 1975. La réglementation a été ensuite complétée par des décrets et nouvelles lois. Le décret du 10 mars 2016 n°2016-288, entré en vigueur le 1er juillet 2016, impose à tous producteurs ou détenteurs de déchets de les trier à la source.

QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Toutes les entreprises sont concernées (entreprise, commerces, administrations...), quel que soit leur secteur d'activité ou quelle que soit leur taille.

QUELLES SONT LES FAMILLES DE DÉCHETS CONCERNÉS ?



PAPIER
PAPIER
PAPIER



MÉTAL
MÉTAL
MÉTAL



PLASTIQUE
PLASTIQUE
PLASTIQUE



VERRE
VERRE
VERRE



BOIS
BOIS
BOIS

2 SOURCES DE DÉCHETS :

- **Les déchets des salariés**, comme par exemple les débris de types "ordures ménagères de la pause déjeuner ou encore le papier jeté à la poubelle.
- **Les déchets produits sur place** : rebuts, copeaux de métaux issus par exemple de la fabrication de pièces mécaniques dans l'industrie...

Néanmoins, une exception est faite pour le tri du papier ! L'obligation concerne les entités professionnelles de plus de 20 salariés.



- LE TRI À LA SOURCE - QUE DES AVANTAGES !



TRI À LA SOURCE



VALORISATION DES DÉCHETS



CRÉATION DE NOUVELLES RESSOURCES



LES “+” DU RECYCLAGE

- Plus d’emplois créés (c’est l’un des principes de l’économie circulaire)
- Source de matières premières pour l’industrie française
- Moins de CO2 émis car la création de ressources diminue, Et donc nécessite moins de production d’énergie. L’impact environnemental s’en trouve ainsi amélioré.

INSTRUCTIONS DE TRI DES DÉCHETS :



Pour un engagement envers la durabilité et la responsabilité environnementale, il faut encourager le tri sélectif. Suivez ces instructions simples pour garantir une séparation efficace des différents types de déchets. Vous pouvez également vous référer aux illustrations ci-contre pour une meilleure compréhension visuelle :



Rappelez-vous, la clé du succès réside dans la séparation correcte des déchets. Suivre ces instructions garantira une gestion efficace des déchets et favorisera le recyclage, contribuant ainsi à la préservation de notre planète pour les générations futures. Merci de votre engagement envers un avenir durable !

CONSEILS IMPORTANTS :



- Assurez-vous que les déchets sont correctement triés avant de les jeter. N'empilez pas de déchets les uns dans les autres.
- Ne jetez pas de produits électroniques, piles, ou produits dangereux dans les bacs de recyclage standard. Suivez les procédures spécifiques pour ces articles.

TYPE DE DÉCHETS	DÉTAILS
Papier. Carton	Jetez les journaux, magazines, papiers imprimés et cartons même sales (ex: carton de pizza) dans le conteneur dédié. Ne pas mettre des papiers souillés tels que : mouchoirs, essuies tout, papiers d'examen médicaux, etc.
Plastique	Déposez les bouteilles en plastique, les emballages plastiques, les pots et les contenants dans le récipient réservé au plastique. Assurez-vous de bien vider les contenants avant de les jeter. Pas besoin de les laver cela gaspille de l'eau inutilement.
Métal	Placez les canettes en aluminium, les boîtes de conserve, les capsules métalliques, et autres emballages métalliques dans le bac dédié au métal. Si possible, aplatissez les canettes pour optimiser l'espace. En revanche pour le rouleau d'aluminium de nos cuisines, il ne faut surtout pas en faire une boule car devenant lourd, l'aluminium ne sera pas trié par la soufflerie de l'usine de traitement. Pas besoin de les laver cela gaspille de l'eau inutilement.
Verre	Déposez les bouteilles en verre, les pots, les flacons et les récipients en verre dans le conteneur destiné au verre, pensez à les vider au préalable et à jeter le bouchon en plastique, métal ou liège dans son bac dédié ou le bac recyclable. Ne pas jeter la vaisselle en porcelaine, les ampoules et les miroirs dans ce bac. Inutile de les rincer à l'eau.
Déchets Non Recyclables	Utilisez le bac destiné aux déchets non recyclables pour les articles qui ne peuvent pas être recyclés, tels que les mouchoirs en papier souillés, etc.
Déchets Organiques	Les déchets alimentaires, les épluchures et les résidus de cuisine doivent être déposés dans le bac destiné aux déchets organiques. Ces déchets seront transformés en compost, ou biogaz contribuant ainsi à la réduction des déchets.
Déchets dangereux	Les piles, les ampoules, les produits chimiques et autres déchets dangereux doivent être remis dans des points de collecte spéciaux de certains magasins ou les déchèteries. Ne les jetez pas dans les bacs de tri classiques.
Électronique et Appareils Électriques DEEE ou D3E	Les équipements électroniques et électriques hors d'usage doivent être recyclés correctement. Utilisez les points de collecte de certains magasins ou déchèteries dédiés ou contactez les services locaux de gestion des déchets électroniques.

6 ÉTAPES POUR RÉUSSIR LA MISE EN PLACE DU TRI SÉLECTIF

Changement de pratique, d'organisation, sensibilisation du personnel, achat de bornes de tri sélectif adaptées... Les tenants et les aboutissants sont plus nombreux qu'il n'y paraît. Quelques étapes vous permettront de cadrer cette démarche.

1

DÉSIGNER UN RÉFÉRENT OU UNE ÉQUIPE PROJET

La mise en place du tri sélectif s'apparente à un vrai projet d'entreprise. Avec des objectifs, une organisation, des personnes à impliquer ...

D'où la nécessité de désigner un responsable ou un pilote d'une équipe projet.

2

ÉVALUER LES BESOINS POUR RÉDIGER SON CAHIER DES CHARGES

Cette deuxième étape consiste à **cartographier les usages**, aussi bien au niveau utilisateur qu'au niveau des déchets, en identifiant par exemple :

123

LE NOMBRE
D'UTILISATEURS



LE TYPE DE DÉCHETS



LE VOLUME DES
DÉCHETS ÉMIS



LES POINTS DE COLLECTE
POTENTIELS

Cette cartographie pourra servir de base pour rédiger votre cahier des charges.

3

INSTALLER DES BORNES DE TRI AU BON ENDROIT POUR FACILITER LES BONS GESTES

En fonction de la taille de votre entreprise ou de la configuration de vos bureaux, vous pourrez être amené(e) à placer plusieurs bornes à différents endroits (dans des bureaux pour le papier, par exemple) ou à l'inverse créer un îlot unique.

L'objectif ici est de **positionner les points de collecte aux endroits stratégiques** pour simplifier les bons gestes.



4

IDENTIFIER LES BORNES DE TRI ET LES DÉCHETS

La **communication visuelle** est indispensable, autant pour signaler les bornes (pictogramme) que les déchets.

Une affiche « où va quoi ? », par exemple, évitera à vos collaborateurs de se poser des questions ou de se tromper.

5

ORGANISER LA COLLECTE DES DÉCHETS

En fonction du type de déchet, vous pourrez faire appel à des sociétés spécialisées dans le tri et la valorisation des déchets.

6

SENSIBILISER VOS COLLABORATEURS POUR LES IMPLIQUER DANS LE TRI DES DÉCHETS

Étape indispensable, la réussite de votre projet ne passera pas sans la sensibilisation de l'ensemble du personnel.

- 4 astuces pour sensibiliser vos équipes -

➔ 1. FAIRE PREUVE DE PÉDAGOGIE

Faire un véritable effort de pédagogie est essentiel pour parvenir à sensibiliser et donc à **impliquer les équipes** dans le tri sélectif au sein de l'entreprise. En effet, tous n'ont pas la même sensibilité au départ sur le sujet, ni le même niveau d'information. Il est donc nécessaire de reprendre les bases, de les rappeler régulièrement et surtout d'expliquer concrètement à quoi sert chaque poubelle de tri sélectif.

➔ 2. IMPLIQUER LES ÉQUIPES EN VALORISANT LE SORT DES DÉCHETS TRIÉS

La sensibilisation au tri sélectif passe également par démontrer aux équipes que chacun de leur geste a un réel impact bénéfique sur l'environnement. Il est donc important de leur expliquer comment les déchets vont être recyclés.

En informant les salariés sur **l'avenir des déchets triés et collectés en entreprise**, vous leur permettez de prendre conscience du réel impact de la démarche.



- 4 astuces pour sensibiliser vos équipes -



3. MISER SUR LA COMMUNICATION INTERNE

La sensibilisation passe aussi par une bonne dose de communication tout au long de l'année, avec des temps forts sur des dates clés.

CALENDRIER DES DATES CLÉS

18 Mars	Journée mondiale du recyclage
22 Avril	Journée mondiale de la terre
5 Juin	Journée mondiale de l'environnement
Septembre	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
Septembre/Octobre	Semaine Européenne du Développement Durable
8 Décembre	Journée mondiale du climat

QUELQUES EXEMPLES DE SUJETS À TRAITER AU COURS DE L'ANNÉE

Pourquoi trier ?

Préservation de l'environnement
Création d'emplois solidaires...

Comment les déchets sont-ils valorisés ?

Quels sont les bonnes pratiques en matière de tri (éviter des petits bouts de papier...) ?

QUELQUES IDÉES DE SUPPORT POUR RELAYER VOTRE MESSAGE



LIVRET D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS



NEWSLETTER INTERNE



AFFICHE « MEMO » ET STICKERS



GUIDE PRATIQUE

- 4 astuces pour sensibiliser vos équipes -



→ 4. ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS POUR SENSIBILISER VOS SALARIÉS

Pour compléter les actions menées, vous pouvez organiser des événements ponctuels, sur des dates clés par exemple. Cela permet de renforcer le discours, de rappeler les bonnes pratiques d'une manière plus ludique ou originale.



Il est possible de faire venir des intervenants spécialisés, des associés engagés pour la protection de l'environnement, ou encore d'organiser des activités comme des quizz ou un jeu concours.

- MEMO -

8 ERREURS DE TRI À ÉVITER EN ENTREPRISE

En entreprise, le papier et le carton représentent la majorité des déchets. Toutefois, contrairement à ce que l'on peut croire, tous les papiers et tous les cartons n'ont pas vocation à atterrir dans la borne de tri sélectif dédiée au papier.

1

DÉCHIRER LES PAPIERS EN PETITS MORCEAUX

Cela ne sert à rien pour le tri. C'est même contre-productif. En effet, des morceaux de papier trop petits ne peuvent pas être pris en charge sur la chaîne de tri.

2

JETER LES PAPIERS DANS UN SAC PLASTIQUE

Le contenant peut être pratique pour récolter les déchets papiers et attendre d'en avoir suffisamment pour être amenés à la borne de tri sélectif, mais il ne doit pas être jeté avec les papiers s'il ne fait pas partie lui-même de cette catégorie de déchets

3

JETER LES PAPIERS TRAITÉS DANS LA BORNE DÉDIÉE AU PAPIER

Certains papiers ont reçu tellement de traitements chimiques qu'ils ne peuvent pas être recyclés. Ils doivent donc être jetés avec les déchets classiques. Cela concerne notamment le papier photo et le papier cadeau plastifié par exemple.

4

METTRE LE PAPIER ABSORBANT SOUILLÉ DANS LA BORNE DE TRI PAPIER

Une fois humide, le papier absorbant doit être jeté dans la borne classique

5

NE PAS ENLEVER LA PARTIE EN PLASTIQUE DANS LES ENVELOPPE À BULLES

6

JETER SON MUG DANS LE BAC DESTINÉ AU VERRE

La vaisselle est chauffée à une température supérieure à celle du verre des bouteilles. Cette différence de composition chimique ne permet pas de recycler un mug de la même manière. Il doit donc atterrir dans la borne dédiée aux ordures ménagères

7

IMBRIQUER LES DÉCHETS LES UNS DANS LES AUTRES

Si cette pratique part souvent d'une bonne volonté, celle de vouloir gagner de la place, elle est surtout à l'origine de problèmes lors de la phase de recyclage..

8

FORMER UNE BOULE AVEC LE PAPIER ALUMINIUM

si le papier aluminium n'est pas trop souillé, il peut être recyclé. Mais à une condition : il doit être jeté à plat et non mis en boule pour qu'il puisse être expulsé plus facilement des autres déchets.



Fabien Thomas
Dirigeant

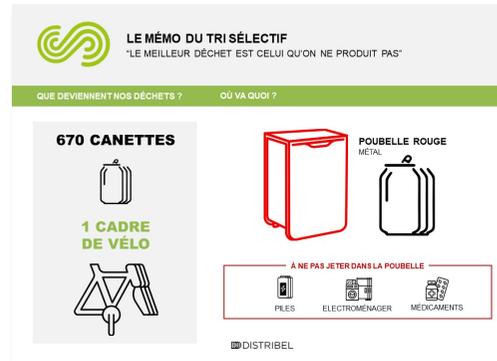
CONTACT

 +33(0) 6.40.06.86.54

 contact@distribel.fr

RETROUVEZ TOUS NOS CONSEILS SUR NOTRE BLOG !

[Cliquez ici](#)



LE MÉMO DU TRI SÉLECTIF
"LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS"

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ? OÙ VA QUOI ?

670 CANETTES  1 CADRE DE VÉLO 	POUBELLE ROUGE METAL  A NE PAS JETER DANS LA POUBELLE  PILES  ELECTROMÉNAGER  MÉDICAMENTS
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTRIBEL



DANS CETTE BORNE DE TRI PAPIER/CARTON VOUS POUVEZ AUSSI DÉPOSER:

PAPIER/CARTON

 Sac kraft
 Barquette carton
 Tout emballage papier ou carton



Dès validation de votre commande,
recevez le **powerpoint**
personnalisable pour votre
signalétique interne.